



37^{ème} EXPOSITION AVICOLE
Organisée par les membres de Gohelle Basse-Cour de Bully les mines
Jumelage avec la Sté Champenoise d'aviculture (Bussy Lettrée 51)
Samedi 1 ET DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2025
Salle du stade René Corbelle rue Robert Défossé

BULLETIN D'INSCRIPTION

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DU LAPIN GRIS D'ARTOIS
CHAMPIONNAT REGIONAL DES PIGEONS DE RACES ITALIENS
CHAMPIONNAT REGIONAL DES LAPINS ARGENTES
ET DU CLUB DE LA COUCOU DES FLANDRES ET OIES DES FLANDRES**
(sous l'égide des clubs respectifs)

Nom et Prénom

Adresse complète

Code postal Ville

Adresse mail Tél

Membre de la société de

Age (pour les moins de 18 ans)

Décompte des droits d'inscription

	Qté	Prix unitaire	Total
Unité		3 €	
Couple (canard d'ornement)		4,5€	
Trio (volailles, palmipèdes)		6,5€	
Parquet (volailles, palmipèdes)		8,5€	
Sous TOTAL			€
Réservation Repas dimanche midi 12h			+15€
Poulet fumé et salades composées + dessert + café			+8€
(1) Barrer la mention inutile (adulte 15€,enfants 8€)			
Catalogue /palmarès obligatoire			+ 4 €
Cotisation 2026 Société Gohelle Basse-Cour (15 euros)			+ €
N' OUBLIEZ PAS REMISE DES PRIX DIMANCHE 15H, suivi du délogement			€
TOTAL Global			

Engagement et règlement à envoyer avant le 10 OCTOBRE 2025

Chèque à libeller à l'ordre de Gohelle Basse-Cour ou virement (IBAN FR76 16275 10700
08000517459 32)

Envoi à Mme Severine Beldigot 1 rue de l'abbaye 62110 Henin Beaumont

Tél : 0658104400 Email : carrettegerard@yahoo.fr

L'exposant soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement

Déclaration faite à le

Signature :

Nom : Prénom : Age :

Téléphone : Groupage : Responsable :

Adresse :

	Male Femelle Trio Parquet	N° de Bague ou Tatouage	GR OU RN	Description des lots Race, couleur, variété	Prix de Vente
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
29					
30					

	Nom et Signature du Commissaire	Nom et signature de l'éleveur
Arrivée		
Retour		

37 EME EXPOSITION AVICOLE BULLY LES MINES 2025

Règlement général du concours

Article 1 : « Gohelle Basse-Cour » organise les 1 et 2 novembre 2025 dans la salle des sports du stade René Corbelle rue Robert Défossé à Bully les Mines sa 37eme exposition avicole, réalisé avec le concours de la municipalité et placé sous le haut patronage de la SCAF, FFC, FFV, SNC ainsi que de la fédération avicole des Hauts de France

Article 2 : le concours est ouvert à tous les éleveurs sélectionneur et naisseurs d animaux de race pure. Les sujets devront être bagués ou tatoués et âges de moins de 6 ans. Les lapins devront porter dans l'oreille droite le numéro de cage attribué (au feutre noir) et seront pesés à leurs arrivés, l'acceptation des animaux est subordonnée à la constatation de leur bonne santé et à la présentation à l'enlogement d'un certificat vétérinaire ou d'une preuve d'achat pour la vaccination contre la maladie NEWCASTLE pour les volailles et pigeons.

Article 3 : « Gohelle Basse-Cour limite à 600 le nombre de cages », et se réserve le droit de clôturer dès le nombre atteint. Tout règlement reçu après la fermeture des inscriptions sera annulé par destruction du chèque et information préalable.

Article 4 : calendrier de l'exposition

Dimanche 10 OCTOBRE 2025 clôture des inscriptions (parution dans le catalogue)

Jeudi 30 octobre réception et enlogement des animaux de 14 à 22 heures

Vendredi 31 octobre opération du jury à partir de 8 heures/ Après-midi, ouverture aux centres aérés

19h inauguration de l'exposition

Samedi 01 novembre ouverture aux publics et ouverture du bureau des ventes de 9h à 21 heures

Dimanche 02 novembre : ouverture au public et ouverture du bureau des ventes de 9h à 14heures 30

Dimanche 02 novembre Repas 12h (sur réservation au plus tard à l'enlogement) et **Remise des prix à 15 heures suivie du délogement**, Démontage dans la foulée...ceux qui souhaitent nous aider sont les bienvenus ;

Article 5 : les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de la perte, vol, décès ou tous éventuels sinistres des sujets exposés.

Article 6 : les exposants désirant vendre leurs animaux en indiqueront le prix sur leur déclaration d'inscription, les sujets mis en vente auront une majoration de 20 % du prix de vente au profit de GBC. Aucun retrait de la vente ne sera toléré après jugement, sinon il faudra procéder au rachat.

Article 7 : dans tous les cas non prévus par le règlement il faudra se reporter au règlement général des expositions patronnés par la SCAF sinon, le président ou le commissaire général seront les seuls qualifiés pour prendre une décision,

Article 8 : les droits d'inscriptions sont fixés à : 3€ l'unité ,4€50 couples, 6€50/ trio, 8€50 /parquet.

La déclaration d'inscription accompagnée du règlement par chèque bancaire libellé au nom de Gohelle Basse Cour ou par virement sera à **adresser avant le 10 Octobre 2025 à Mme Severine Beldigot 1 rue de l'abbaye 62110 Henin Beaumont. Tél : 0658104400 Email : carrettegerard@yahoo.fr**

Pour les éleveurs étrangers le règlement se fera à l'enlogement. Bien indiquer sur la feuille d inscription GR ou RN, Après inscription aucun changement de race ne sera accepté,

Une confirmation d'inscription sera formulée au plus tard 7 jours avant la date de l'exposition par mail ou courrier sur demande.

Article 9 : récompenses (attribués aux sujets obligatoirement identifiés du pays d'origine de l'éleveur naisseur)

SUPER GRAND PRIX GUY CORNET : LAPINS

- SUPER GRAND PRIX DANIEL LUST : PIGEONS ou TOURTERELLES
- SUPER GRAND PRIX JACQUES BARBE : VOLAILLES
- SUPER GRAND PRIX DE LA VILLE DE BULLY LES MINES : PALMIPÈDES ou OISEAUX DE PARC

18 MEILLEURS SUJETS (grand prix d honneur)

1) lapins grandes races, 2) lapins races moyennes, 3) lapins petites races et rex, 4) lapins nains et cobayes, 5) pigeons de forme française, 6) pigeons de formes étrangères, 7) pigeons boulang, 8) pigeons type poule, 9) pigeons tambours, 10) pigeons à structures et caroncules, 11) pigeons de couleur, 12) pigeons de vol, 13) tourterelles,

14) volailles grande race française, 15) volailles grande race étrangères, 16) volailles naines, 17) palmipèdes et oiseaux de parc, 18) couples trio parquet

(en fonction du nombre par catégorie, le comité se reverse le droit de regrouper certaines catégories).

Compétitions de races selon règlement du club en accord avec GBC.

Pour favoriser la qualité plutôt que la quantité, il n'y a pas de passage à table. Cependant GBC offrira un cadeau de remerciement à chaque exposant.

Le commissaire général : Bruno Bouillet
Le commissaire général Adjoint : Matthieu Sommerard

le président, Laurent Attagniant